

Maroc – Tunisie : Point de situation au 30 avril d'après CAA / SER

MAROC

Contexte général :

Situation épidémiologique : 4423 cas positif (+102), 170 décès (+2) et 984 personnes guéries

Nouvelles actions par les autorités marocaines :

Après son adoption le 19 mars 2020 par le gouvernement, le projet de loi 22.20 punissant les appels au boycott de produits sur les réseaux sociaux est en cours de «finalisation» avant sa soumission à la Chambre des représentants. Ce projet de loi provoque un tollé sur les réseaux sociaux.

Selon des informations fuitées, le texte initial du projet prévoit une peine de 6 mois à un an de prison ferme ainsi qu'une amende allant de 5.000 à 50.000 dirhams contre toute personne appelant au boycott des produits. La même peine, selon des passages fuités, est infligée à quiconque inciterait les gens à retirer leurs fonds des banques.

La conception de ce projet de loi ferait suite à une campagne sans précédent, lancée il y a un an, contre des marques connues comme Centrale Danone, Sidi Ali ou Afrikaia. «Cette campagne a fragilisé une part de l'économie nationale réduisant les recettes fiscales de l'Etat et menaçant de mettre au chômage des centaines de salariés », confie à le360 une source gouvernementale. Cette source souligne l'arbitraire qui a présidé au choix de ces marques. «Pourquoi un champion national comme Afrikaia et non pas les marques internationales qui commercialisaient pourtant le carburant à des prix supérieurs?», s'interroge cette source. Et d'ajouter : «les éléments dont nous disposons portent à croire que cette campagne a été savamment orchestrée par certaines parties qui avaient intérêt à porter atteinte à l'économie nationale ou à cibler des personnes pour les affaiblir politiquement».

La Banque alimentaire vient d'annoncer le lancement d'une application en ligne pour récolter des fonds. Les dons alimentaires seront remis aux établissements de protection sociale partenaires et aux familles affectées par les effets du COVID-19, précise la Banque alimentaire.

Filières agricoles, pêche et alimentaires au Maroc :

Forte demande des fruits et légumes marocains en Afrique de l'Ouest

Les professionnels marocains travaillant dans le domaine de la production de fruits et légumes ont intensifié les activités d'exportation de leurs produits agricoles vers les pays d'Afrique de l'Ouest, après avoir enregistré une augmentation croissante de la demande de ces pays.

Mohamed Ben Mostafa, président de l'Association marocaine des producteurs de pommes de terre, a déclaré à Hespresse que la demande des pays d'Afrique de l'Ouest s'axe sur les fruits et légumes marocains, réputés pour leur qualité, ainsi que sur une variété d'autres produits alimentaires. Par ailleurs, la reprise des exportations à travers la route d'El Guergarat des produits agricoles marocains vient à point nommé.

Le même porte-parole a souligné que les consommateurs des pays d'Afrique de l'Ouest sont très favorables à l'acquisition de la plupart des produits agricoles marocains, notamment les pommes de terre, les tomates et les oignons, ainsi que les pastèques rouges et vertes.

«L'Etat du Mali est également l'un des marchés importants dont les citoyens préfèrent les produits agricoles marocains, compte tenu de leur haute qualité et prix approprié, qui ne dépasse pas sept

dirhams le kilogramme sur les marchés de capitaux de Bamako, et entre cinq et six dirhams en Côte d'Ivoire", indique ce dernier.

Coût de l'alimentation: Retour à la normale des prix des légumes, viandes, dattes et légumineuses. En revanche, les prix des sardines, maquereaux, anchois et chinchards flambent !

Au chapitre de la pêche maritime, l'offre devrait également se développer dans les prochaines semaines. Surtout, avec l'entrée en pleine production de certains petits pélagiques tels le chinchard et le merlu. En revanche, la production de sardine et maquereau ne connaîtra sa vitesse de croisière qu'à partir de fin juin prochain. Actuellement, l'offre, à l'état frais, reste très modeste pour ces deux variétés dont les prix au détail enregistrent une forte flambée. Entre 20 et 25 DH/kg sur certains marchés de quartiers résidentiels.

Pour ce qui est du poisson blanc et autres fruits de mer, les prix sont quasiment prohibitifs. D'ailleurs, la mercuriale de l'Office national des pêches occulte la totalité du poisson noble. Pourtant, le même organisme précise que «les débarquements se situent au niveau des moyennes habituelles observées sur la période: 1.900 tonnes/jour depuis début mars. Mais l'Office promet une amélioration de l'offre avec l'avènement des campagnes de certaines espèces, dont des petits pélagiques.

«Grâce à l'augmentation attendue des volumes, les niveaux des prix devront être maintenus à des niveaux stables», annonce l'ONP. Et de préciser que «toutes les mesures ont été prises afin d'offrir les produits de la pêche à des prix accessibles au niveau des marchés de première vente et des marchés de gros».

Sécheresse : enfin la pluie !

Le taux de remplissage des barrages a atteint 49,7%

L'augmentation des réserves d'eau stockée dans les retenues de barrages permettra d'améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau. Les récentes précipitations ont permis d'améliorer le taux de remplissage des barrages, passant de 46.2% le 18 mars à 49.7 % actuellement, soit une réserve d'eau stockée de 7.75 milliards de m³, selon les données du ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.

L'augmentation des réserves d'eau stockée dans les retenues de barrages permettra d'améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable des régions concernées, particulièrement à l'approche de la saison d'été et dans une conjoncture où la demande en eau connaît un accroissement dû aux mesures d'hygiène pour lutter contre la propagation du Covid-19.

TUNISIE

Contexte général : une épidémie sous contrôle et un déconfinement qui démarre le 4 mai.

Situation épidémiologique : 980 cas positif, 40 décès et 294 personnes guéries